

Mouthiers sur Boëme

SOMMAIRE

Conseils Municipaux	
du 6 mars	p 2
FCTVA	p 3
Nouvelle intercommunalité	p 3
Affaire de cœur	p 3
Budgets 2009	p 4
Carnaval du 28 mars	p 5
Théâtre	p 5
Voyage floralies	p 5
Boucles en images	p 6
Site internet	p 6
Sentiers de la Boëme	p 7
Bibliothèque	p 7
Etat Civil	p 8
Agenda avril-mai	p 8

Bulletin
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 287
AVRIL
2009



Personne n'a cru Monsieur CARNAVAL. Alors ils l'ont cuit... Photo Alain PORTE

61 000 EUROS EN MOINS

Réunion très importante que celle du CONSEIL MUNICIPAL du 31 Mars adoptant le budget prévisionnel 2009 à l'unanimité.

Il est vrai que la période de crise économique a entraîné quelques modifications.

Afin de sauvegarder les emplois dans les entreprises de bâtiments et travaux publics, l'Etat encourage les collectivités à augmenter les investissements en 2009.

Pour ce faire, le fonds de compensation de la TVA, normalement reversé aux collectivités dans la 2ème année qui suit l'investissement, le sera en 2009 dès l'année suivant l'investissement.

Il convient pour la collectivité de s'engager en 2009 à réaliser une dépense supérieure à la moyenne des quatre dernières années budgétaires. Pour notre commune, cette moyenne s'établit à 480 000 €.

Nous avons bien évidemment suffisamment de projets tels que décrits dans nos engagements de début de mandat.

Ainsi, plutôt que d'inscrire un programme important par année budgétaire, comme nous l'avons toujours fait, cette année, afin de limiter l'effet de la crise économique dans le bâtiment, nous avons prévu l'inscription de deux programmes d'investissement lourds pour la somme de 1 633 000 € (médiathèque et foyer sportif + vestiaires).

Il convient maintenant d'accélérer les procédures administratives afin de pouvoir réaliser dès cette année 30% de la dépense totale.

Cet engagement nous permettra de percevoir courant 2009 le FCTVA (92 800 €) relatif aux dépenses réalisées en 2008 en plus du FCTVA (128 000 €) relatif aux dépenses 2007 et de pouvoir ainsi rembourser par anticipation le prêt relais TVA réalisé en 2008 pour la salle omnisports.

Il est cependant important de noter le paradoxe sur les dotations d'Etat allouées à notre collectivité en 2009. Certes, nous allons percevoir un an plus tôt la recette du FCTVA, mais dans le même temps, les trois dotations de fonctionnement et les dotations de compensation sont réduites de 61 000 €. Lorsque l'on sait qu'un point de fiscalité communale équivaut à un produit de 8000 €, il faudrait appliquer une majoration de 7,62% sur nos taux d'imposition pour compenser cette réduction !!!

Au cours des quatre dernières années, nos dépenses de fonctionnement calculées au plus juste, ont augmenté de 13,75% ; sur la même période les recettes n'ont augmenté que de 5,64%. Il est bien évident que les élus se sont interdits de compenser ce déficit de 8,11% par une hausse de la fiscalité puisque depuis 2006, une seule augmentation communale de 1% a été appliquée.

Cette année, pour faire face à nos engagements de dépenses d'investissement majorées afin de limiter les effets de la crise économique, l'équipe municipale a voté une hausse fiscale en tenant compte de deux paramètres : la fiscalité appliquée par la communauté de communes sur les ménages, l'augmentation des bases d'imposition fixée par l'Etat à 1,06%.

Suite du mot du maire en page 2

Suite du mot du Maire

Ainsi la hausse des taux communaux sera limitée à :
1,74% sur la taxe d'habitation et le foncier non bâti
1,92% sur le foncier bâti
Le produit global engendré par cette augmentation sera de 15 148 € et donc bien inférieur au montant des réductions de dotations d'Etat (61 000 €). Il est fort dommageable que les dotations d'Etat de 2009 soient basées sur le recensement de 2005 alors que notre recensement complémentaire de 2007 démontre très clairement une augmentation substantielle de notre population entraînant bien évidemment une augmentation des frais de fonctionnement des services, principalement à l'école et à la petite enfance. Nous devrons attendre 2011 pour espérer des dotations d'Etat proportionnelles à notre population en fonction du nouveau recensement officiel prévu en 2010.

En attendant, les élus municipaux devront continuer à faire face à vos besoins tout en maîtrisant au mieux la fiscalité.

Le maire
Cécile FORGERON

Prochaine
réunion publique
du Conseil Municipal

**JEUDI
7 MAI
20 H 30**

SACS JAUNES
à sortir MERCREDI
SOIR

Pour être collectés le
**JEUDI
9 et 23 avril**
dans le bourg et La
Rochandry,

16 et 30 avril
dans les villages

"Vivre à Mouthiers sur Boëme"

Conseil municipal du 6 mars 2009

Fonds de Compensation de la Défibrillateurs TVA (FCTVA)

En règle générale, les communes récupèrent la TVA sur les investissements à l'année n+2.

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, les collectivités pourront bénéficier, sous certaines conditions, du versement dès 2009, du FCTVA dû au titre des dépenses effectuées en 2008.

Pour ce faire, la Commune doit s'engager, par convention avec l'Etat, à augmenter ses dépenses d'équipement en 2009.

Cet effort sera évalué sur la base d'une moyenne de référence calculée à partir des dépenses réalisées sur les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007.

Pour Mouthiers, ce montant s'élève à 480 943 €. Si la collectivité a tenu son engagement et augmenté son investissement en 2009, la mesure devient pérenne et elle percevra désormais le FCTVA avec un an de décalage au lieu de deux.

Compte-tenu des projets d'investissement prévus en 2009 (foyer sportif foot, médiathèque, aménagement cuisine salle des fêtes,...), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de s'engager dans cette démarche et de signer la convention avec l'Etat.

Demandes de subventions

Le Conseil Municipal décide de demander des subventions pour les projets en cours (foyer sportif foot, médiathèque) auprès des instances départementales et régionales susceptibles d'accorder une aide financière à ces projets.

Formation professionnelle

Le Conseil autorise le Maire à signer les conventions à passer avec l'AFSEC, organisme de formation, pour le maintien des compétences en matière de secourisme acquises par les assistantes maternelles de la crèche familiale. Le coût de cette formation s'élève à 700 € HT pour 17 stagiaires.

Alimentation sans OGM dans les cantines

La question sera à débattre au sein de la Caisse des Ecoles

La Commune envisage de faire l'acquisition de deux défibrillateurs (salle omnisports et salle des fêtes). Le cas échéant, il sera demandé aux associations de suivre une formation adéquate.

Parc éolien

Mme le Maire présente au Conseil un projet établi par la Sarl EPURON pour l'implantation d'un parc éolien (entre 4 et 10) sur les communes de Mouthiers, Fouquebrune et Torsac. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette démarche et autorise la sarl EPURON à réaliser une étude de faisabilité sur la commune.



Proposition concert

Le Conseil Municipal refuse l'offre de l'ensemble Amadeus pour l'organisation d'un concert sur la commune, le coût de la prestation étant trop élevé.

Suppression de la Taxe Professionnelle

Mme le Maire donne lecture du courrier de l'Association des Maires de France adressé à M le premier Ministre, demandant une réunion exceptionnelle de la Commission Nationale des Exécutifs concernant la suppression de la taxe professionnelle.

du 14 avril au 13 mai inclus
OUVERTURE MAIRIE :

8H 30 à 12 H 30 et 14 à 18 H
les lundi, mardi, mercredi, jeudi
vendredi : de 8 H 30 à 12 H 30
et de 14 à 20 H

F . C . T . V . A .

Au milieu des années 70, les collectivités locales, incitées par l'Etat à investir contestèrent cette situation paradoxale qui faisait que plus elles investissaient, plus elles enrichissaient l'Etat.

En effet, la généralisation de la TVA en 1968 imposa aux collectivités de payer la TVA sur les investissements réalisés !

En 1977, est créé le fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Celui-ci est directement lié au volume d'investissements réalisé par chaque collectivité.

En 1981 son montant atteint le montant total acquitté par

les collectivités sur leurs dépenses d'investissement.

Mais cette compensation n'est plus totale (15,482 %) car une partie du produit TVA alimente le budget européen.

Par ailleurs, le remboursement de la TVA payée par les collectivités se fait deux ans après le versement sauf pour les communautés de communes qui bénéficient d'un remboursement dans l'année.

C'est donc ce délai de deux ans qui serait supprimé pour Mouthiers.



UNE AFFAIRE DE COEUR

Normal, dans une salle de sports, d'avoir des joueurs qui mettent du cœur à l'ouvrage, dans des matchs palpitants !

S'entraîner est alors un préalable pour éviter le coup de pompe qui fait mettre les mains sur les genoux, la bouche grande ouverte, y compris pour les joueurs au tempérément le plus sanguin !

Il arrive même parfois, que le corps, ayant ses raisons que la raison ignore, la machine d'un seul coup s'enraye et c'est l'arrêt cardiaque.

L'intervention des secours est alors une question de minutes car la réanimation ne devient possible que si des manœuvres de défibrillation cardiaque sont rapidement engagées.

D'où l'idée d'équiper la salle de sports et la salle des fêtes d'un défibrillateur cardiaque qui pourraient être déplacés pour des manifestations se déroulant ailleurs que dans les salles.

Pour mener à bien ses affaires de cœur, des responsables des associations communales seraient formés à l'usage de ces matériels portatifs qui tiennent dans une petite valise.

Mieux pour ne faire de mal... à personne, les instructions d'utilisation sont données vocalement par l'appareil évitant la lecture de documents à un moment où toute l'attention du secouriste doit aller à la personne inanimée.

Changements dans l'intercommunalité

Après l'arrivée dans la communauté de communes de PLASSAC-ROUFFIAC, (dont nous rencontrerons le maire dans le prochain numéro de notre bulletin municipal), il est désormais question que d'autres communes se joignent aux quatre communes initiales de 1994 (Mouthiers, Rouillet-Saint Estèphe, Sireuil, Vœuil et Giget) rejointes en 2002 par Trois Palis.

Claix, dont l'équipe municipale a été entièrement renouvelée au printemps dernier a récemment confirmé son souci d'informer et d'interroger ses habitants pour envisager son avenir communautaire. Membre de la communauté de communes du Blanzacais, Claix fait le constat que ses habitants ont une vie quotidienne tournée vers la zone périurbaine du pays d'Angoulême.

Cette ressemblance entre les aspirations de Claix et celles des les communes de Charente-Boëme-Charraud avait été un des critères qui avaient fait l'unanimité pour approuver l'adhésion de Claix.

Aujourd'hui les doutes sur la pérennité de la communauté du Blanzacais entraînent des interrogations chez d'autres communes et notamment Etriac et Jurignac. Les élus de CBC interpellés sur cette perspective auront à réfléchir à la cohérence territoriale et aux moyens nécessaires pour développer des projets communs qui améliorent le cadre de vie des habitants. Cette réflexion s'inscrira dans la démarche de concertation entreprise avec les autres communes du pays d'Angoulême dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Réalisé 2008 et Budgets 2009

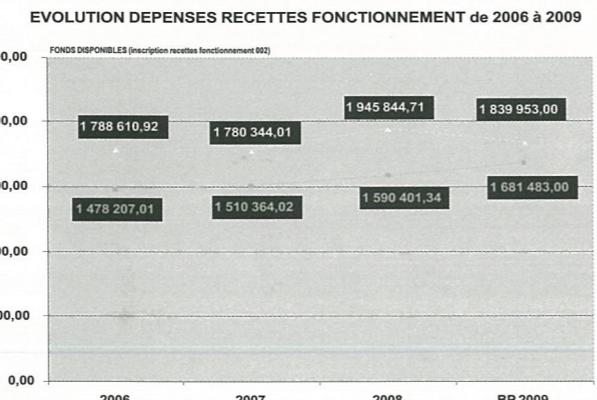
Réalisé 2008

FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
DEPENSES	1 603 828,00	1 590 401,34	1 181 089,83	795 008,28
VIR. INVESTIS.	634 854,00	0,00	DEF. REP.	210 411,00
	2 238 682,00	1 590 401,34		1 391 500,83
RECETTES	1 949 169,00	1 945 844,71	756 646,83	638 708,59
EXCED. REPORTE	289 513,00	0,00	VIR. FONCT.	634 854,00
	2 238 682,00	1 945 844,71		1 391 500,83
EXCEDENT EXERCICE		355 443,37		-156 299,69
DEFICIT EXERCICE				
EXCEDENT REPORTE		289 513,00		-210 410,62
DEFICIT REPORTE				
EXCEDENT CUMULE		644 956,37		

ASSAINISSEMENT	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
PREVU	REALISE
DEPENSES	39 216,00 29 781,41
VIR. INVESTIS.	39 296,35 0,00
	69 612,35 29 781,41
RECETTES	39 446,00 43 774,71
EXCED. REPORTE	29 972,35 0,00
	69 612,35 43 774,71
EXCEDENT EXERCICE	13 993,30
DEFICIT EXERCICE	-44 448,75
EXCEDENT REPORTE	29 972,35
DEFICIT REPORTE	27 798,20
EXCEDENT CUMULE	41 985,65

REGIE BUS	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
PREVU	REALISE
DEPENSES	31 382,00 31 206,01
VIR. INVESTIS.	5 247,00 0,00
	36 629,00 31 206,01
RECETTES	35 572,25 35 409,22
EXCED. REPORTE	1 256,75 0,00
	36 829,00 35 409,22
EXCEDENT EXERCICE	4 203,21
DEFICIT EXERCICE	-374,43
EXCEDENT REPORTE	1 256,75
DEFICIT REPORTE	-4 872,44



BUDGET 2009

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2009

POUR MEMOIRE	REALISE	
BP 2008	CA 2008	BP 2009
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	205 916,00	205 428,35
012 CHARGES DE PERSONNEL	828 229,00	824 548,71
65 AUTRES CHARGES GESTION	492 304,00	487 107,19
66 CHARGES FINANCIERES	57 900,00	57 838,09
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 647,00	13 647,00
042 AMORTISSEMENT	1 832,00	1 832,00
TOTAL	1 599 828,00	1 590 401,34
023 VIREMENT A INVESTISSEMENT	638 854,00	238 563,24
TOTAL	2 238 682,00	1 590 401,34
		1 920 046,24



Mouthiers sur Boëme

CARNAVAL,



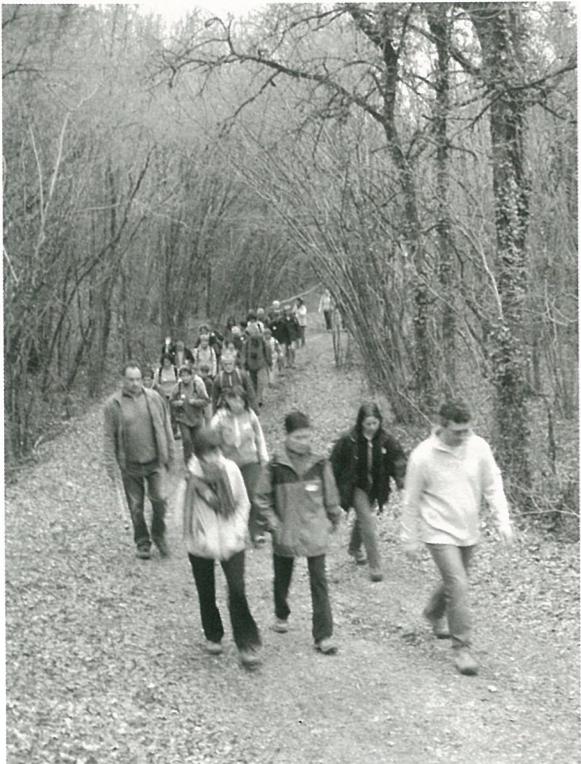
AMICALE DES DONNEURS DE SANG
L'amicale des donneurs de sang organise
SAMEDI 16 MAI,
une journée aux floralies de Nantes.
Renseignements : M. Yvon RIVET 05.45.67.93.70

THÉÂTRE DU COEUR VERT

" On ne refait pas l'avenir "

Une Comédie de
Anne-Marie ETIENNE
Mise en scène Marisol
MATHIEU

Samedi 18
21 heures
salle Gilles PLOQUIN



RETOUR EN BOUCLES



SITE INTERNET INTERCOMMUNAL

Vous cherchez une activité pour vous et vos enfants ?

Vous voulez en savoir plus sur votre commune et son patrimoine ? Etre au courant de la dernière manifestation à venir ?

Retrouvez l'actualité et toutes les infos sociales, culturelles et sportives de la Communauté de Communes sur le site Internet intercommunal : www.cc-charente-boeme-charraud.fr

Associations, pour faire figurer vos infos sur le site, contactez Christopher au 05.45.21.18.46 et par courriel à :
[HYPERLINK "mailto:site-cbc@wanadoo.fr"](mailto:HYPERLINK%22mailto:site-cbc@wanadoo.fr%22)
site-cbc@wanadoo.fr

RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC « SENTIERS DE BOËME »

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIERS Pl. du champ de foire	Lieu de la rando	Point départ	heure	Nb Km
Dim 12 avril	Monique-Ludo	9 h	Montalembert	Place de L'église	10 h	18
Dim 26 avril	Bernard et Maryvonne	9 h 15	Douchapt(24)	Tennis	10 h	14
Du 8 au 10 mai	05.45.25.08.16 Alain,M.Claude Et Nicole		Repas tiré du sac	Week-end en Corrèze (infos à suivre)		



BALADES FAMILIALES DU MERCREDI environ 2 heures à allure tranquille.

15 et 29 AVRIL 13 et 17 MAI

Départ à 14 heures place du champ de foire

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Pendant les vacances scolaires, modification des permanences du samedi après-midi au samedi matin :

- samedi 18 avril : de 10 h à 12 h
- samedi 25 avril : de 10 h à 12 h

Pas de changement pour les autres permanences.

En raison des jours fériés, les permanences des samedis, 2 mai, 9 mai et 23 mai ne seront pas assurées. Merci pour votre compréhension.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Charlie ETOURNEAU
né le 6 mars 2009
le châtaignier

SUR VOTRE AGENDA

AVRIL

- 8 : Réunion d'information sur le compostage à domicile salle Gilles Ploquin à 20 h 30
- 18 : théâtre du cœur vert à la salle Gilles Ploquin à 20 h 30
- 3 : repas FNACA + concours de pêche salle Gilles Ploquin et étangs communaux
- MAI
- 8 : commémoration de l'armistice 11 h

Retrouvez l'actualité et toutes les infos sociales, culturelles et sportives de la Communauté de Communes sur le site Internet intercommunal : www.cc-charente-boeme-charraud.fr

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.
Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures.
Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême
Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MÉDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE
LE MEDECIN DE GARDE
LE WEEK-END
il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT
Photos Alain PORTE et Jean REVEREAULT
Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

Le prochain bulletin

sortira début mai. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 avril. Les activités prévues jusqu'au 15 juin pourront y être annoncées.

CRÈCHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boëme - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS
Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



Petit pêcheur deviendra grand...



Expo "Prédateurs"



Ca marche pour Boëme patrimoine!

(Photos Alain PORTE)